

# Décentralisons *autrement*

## Pour une citoyenneté active dans les territoires

NB : La réalisation et la diffusion de ce document s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire et visent à mieux faire connaître auprès des citoyens les enjeux de la décentralisation. La diffusion de ce document est donc vivement encouragée, nous vous demandons simplement de faire référence à son auteur (Georges Gontcharoff et l'UNADEL).

NOTE N° 154

### Projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République : première lecture devant le Sénat.

Le débat général, **deuxième bouquet** (séance du 16 décembre 2014)

❖ **Claude Haut**, sénateur socialiste du Vaucluse.

*« Sans faire de procès à quiconque, nous avons pu constater que, depuis le début de l'année, la position du gouvernement a évolué, particulièrement à propos de l'institution départementale. **La majorité de cette assemblée est de toute évidence pour le maintien du département, non pas simplement comme entité géographique, mais comme territoire de l'action publique.** Notre principal souci est la lisibilité de l'action publique locale.*

*Nous pouvons saluer l'évolution du discours du premier ministre qui s'est exprimé quatre fois sur ce sujet : le 8 avril à l'Assemblée Nationale, les 16 et 28 octobre devant le Sénat et le 6 novembre lors du congrès de l'Assemblée des départements de France, à Pau. Aujourd'hui, la situation est plus claire et **nous sommes rassurés sur l'avenir des conseils départementaux.***

*Il n'y a pas d'un côté les tenants d'un conservatisme désuet ne voulant, par principe, rien changer à notre organisation territoriale, et de l'autre ceux qui veulent tout chambouler. Il y a la l'immense majorité des élus, mais aussi de nos concitoyens qui souhaitent une plus grande clarté dans l'action publique locale.*

*Il faut distinguer les compétences de proximité des compétences plus stratégiques et moins directement liées à la vie quotidienne. Les régions doivent être renforcées dans leur rôle de pilotage stratégique de l'aménagement et du développement économique des territoires. Elles doivent pour cela obtenir tous les moyens, **y compris une partie de ceux de l'État**, afin d'encourager l'emploi ce qui passe à la fois par la formation professionnelle, l'orientation et l'accompagnement à l'emploi.*

*Les intercommunalités ont vocation à assurer les services publics de proximité **qui leur ont été transférés par les communes** et, souvent, en lien avec les départements qui peuvent leur apporter l'ingénierie nécessaire. Néanmoins, un grand nombre d'intercommunalités sont incapables d'organiser toutes les solidarités humaines ou territoriales.*

*Il est tout à fait logique que ces solidarités incombent aux départements – l'échelon intermédiaire – qui permettront d'optimiser le fonctionnement de la nouvelle organisation territoriale. Sur les 71 milliards d'euros de leurs budgets, les départements consacrent 38 milliards d'euros à la solidarité sociale. C'est une part de budget qui croît sans cesse. C'est sans doute la raison pour laquelle nombre de ceux qui souhaitaient confier la compétence sociale à d'autres niveaux de collectivités ont prudemment fait machine arrière.*

*Ce projet de loi nous fournit l'opportunité de donner un contenu à la notion de solidarité territoriale.*

***Le département est un espace de dialogue entre les villes et les campagnes. Il est le chef de file des politiques sociales maillant le territoire de services de proximité que sont les services sociaux, les collèges, les transports scolaires. Quelle serait la plus-value ou les économies résultant du transfert du réseau routier du niveau départemental à l'échelon régional ? Tous ces enjeux relèvent d'une proximité que les départements assument et revendiquent.***

***De même, le département reste le premier interlocuteur de communes et des intercommunalités pour la réalisation de leurs projets d'investissement et de développement. Il est donc reconnu comme le garant des solidarités humaines et territoriales et du développement local, dans les limites de son ressort. Ce chef de filat a été reconnu dans la loi sur les métropoles. Il doit être confirmé par le présent projet de loi. Il est nécessaire de renforcer cette vocation du département, alors même que le présent texte prévoit la suppression de la clause générale de compétences.***

*Comme les autres niveaux de collectivités, les départements subiront de plein fouet la baisse annuelle de 3,7 milliards d'euros qui va affecter les dotations entre 2015 et 2017. Ils apportent 31,3% de l'effort, cependant que les dépenses sociales explosent ! Un premier petit effort vient d'être fait vis-à-vis des départements avec la faculté qui leur a été accordée de porter à 4,5 % leur taux de droit de mutation et la création d'un fonds de solidarité alimenté par ce droit. Il faut continuer dans ce sens.*

*J'alerte à nouveau le gouvernement sur le problème du financement du RSA. Le conseil départemental n'a aucune marge de manoeuvre sur cette prestation. Il faut aller très vite vers une meilleure cohérence entre les minima sociaux et s'attaquer à la question du financement du RSA à long terme.*

*Ce sont les départements qui construisent les politiques sociales, qui les mettent en oeuvre, qui ont le connaissance des territoires et des populations ».*

❖ **Jean-Jacques Lasserre**, sénateur UDI de Loire-Atlantique.

*« Tout a été dit sur la méthode : procédure accélérée, changement de stratégie et d'orientation, absence manifeste de discussion avec les élus de la République. Les erreurs, les empressements et les hésitations ont abouti à certaines propositions inacceptables.*

*À chaque requête tendant à compenser l'absence totale d'analyses financières, les réponses ont toujours été les mêmes : on nous accuse d'immobilisme, de conservatisme et souvent de ringardise.*

***L'organisation de la France est actuellement pensée en dehors des élus, dans les limites du périphérique parisien, sur la base d'affirmations infondées.***

*La réforme territoriale est divisée par petits paquets, via une succession de textes normatifs, ce qui rend bien entendu très difficile la cohérence d'ensemble.*

*L'interconnexion entre le découpage de régions, le rôle des futurs départements et intercommunalités les futures attributions, les financements des uns et des autres est évidente. La parcellisation des débats ne relève pas de la bonne méthode. Gardons-nous de construire une maison sans en assurer les fondations. L'avenir sanctionnera les malfaçons.*

*Disons quelques mots de ces fondations.*

*Le réseau communal est une grande richesse pour la France. Aucun système démocratique ne remplacera l'initiative locale, incarnée par les maires et leur conseil municipal. **Pour vous, la nécessité de s'adapter prend la forme d'une disparition programmée.***

*Les départements, salués par le Premier Ministre lors de sa venue à Pau, seront terriblement affaiblis par cette réforme, menée sous la responsabilité du même premier ministre. Vous ne trouverez pas d'instance pour se substituer au département dans le domaine des solidarités humaines et territoriales.*

*La France est un bel exemple d'aménagement. Notre pays porte la marque d'une véritable volonté d'aménagement. C'est une culture politique française. Nous la devons notamment au couple formé par la commune et le département.*

*Le débat sur les compétences est fondamental.*

*Les citoyens ne sont pas des matricules. Dans certains domaines, comme celui des transports scolaires, par exemple, ils exigeront toujours de la proximité et de la sensibilité locale.*

*Construire des fondations, c'est aussi engager le débat. Lorsque le plus grand nombre ne s'est pas approprié les changements, ces derniers ne peuvent produire rien de bon.*

*Construire des fondations, c'est également se donner le temps de vérifier la pertinence de concepts d'organisation : les regroupements imposés sont-ils nécessairement une source d'économie ? **La métropolisation à tout prix est-elle réellement une conception moderne ?** Les schémas régionaux prescriptifs sont-ils correctement conçus, c'est-à-dire laissent-ils un rôle aux départements et aux communautés ? Le seuil minimal de population pour les intercommunalités a-t-il un sens ?*

*L'absence de désignation claire du responsable de l'aménagement du territoire et de la répartition des équipements permettra à la nature de reprendre ses droits : les zones rentables et celles qui seront soutenues par des collectivités disposant d'un fort potentiel financier et fiscal seront pourvues : les autres seront abandonnées. **Nous verrons les inégalités territoriales se creuser.***

*Nous attendons avec impatience de connaître le sort qui sera réservé à nos multiples propositions ».*

❖ **Jean-Pierre Grand**, sénateur UMP de l'Hérault.

*« L'esprit et l'architecture de la grande réforme engagée en 1982 avec les premières lois de décentralisation étaient, à l'origine, cohérents. Plus de trente ans plus tard, dans un monde qui bouge, face à une mondialisation qui s'impose, nous pouvions espérer que l'État proposerait une nouvelle étape de la décentralisation et de déconcentration, dans la confiance.*

*L'enjeu est simple : c'est celui de la compétitivité économique, de l'attractivité de nos régions et de l'aménagement de nos territoires.*

*La création de grandes régions, le maintien des départements, le renforcement de l'intercommunalité, impliquant l'émergence de métropoles et la sacralisation des communes sont l'architecture d'une réorganisation territoriale qui aurait pu servir de base à une ambitieuse évolution institutionnelle de la décentralisation.*

*Le seul cap qui vaille, c'est de donner à ces grandes régions les moyens de faire face à deux impératifs prioritaires : le développement économique et la création d'emplois. Ces deux missions cardinales doivent guider les secteurs de la formation et de la recherche, ainsi que l'orientation des*

grandes infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires qui leur sont liées. Notre objectif, c'est de créer une collectivité disposant de tous les moyens pour relever les défis qu'impose la réalité économique et sociale.

**Les régions et les métropoles ont leur avenir lié.** Je forme de grands espoirs pour que des élus raisonnables, animés d'une certaine idée de la République, conscients de la situation à laquelle notre pays fait face en matière économique et sur le front de l'emploi, se rassemblent pour dépasser leurs ambitions au profit d'une nouvelle force économique.

Il faut que nos régions et leurs métropoles disposent d'outils financiers pour combattre la concurrence d'autres régions extérieures à la France. Une réforme institutionnelle, traduisant une vision et une volonté politiques, pourrait, par exemple conduire à **déconcentrer une partie de la fiscalité de l'État.**

Je propose également l'extension des zones franches à de larges secteurs au titre de dossiers économiquement stratégiques. On pourrait aussi avoir des mesures sociales spécifiques à nos territoires.

**Un conseil des présidents de régions** qui organiserait régulièrement des réunions avec le Président de la République et les ministres concernés serait fort utile.

L'État pourrait **déléguer d'office aux régions certaines compétences réglementaires ne nécessitant pas une harmonisation nationale absolue.**

Chacun comprendra que **ces grandes régions qui ne sont pas des collectivités territoriales de proximité ne doivent pas jouir de compétences que les départements doivent continuer d'exercer.**

Les grandes régions n'ont de sens que si elles sont accompagnées d'une déconcentration des moyens institutionnels, réglementaires et fiscaux de l'État pour qu'elle deviennent économiquement compétitives et attractives ».

#### ❖ **Odette Herviaux**, sénatrice socialiste du Morbihan.

« Régionaliste convaincue, j'ai accueilli avec enthousiasme le projet gouvernemental. Je ne suis pas satisfaite du texte issu des travaux de la commission des lois.

La réforme de notre organisation territoriale donne à voir l'archétype des contradictions françaises, où se mêlent notre propension à l'autodénigrement, l'ambition d'une modernisation revendiquée par tous mais toujours critiquée et reportée, la confirmation des conservatismes archaïques et le poids d'habitudes souvent obsolètes. Or il faut une réforme qui fasse seulement prévaloir l'intérêt général.

J'aborderai un seul thème, peu développé jusqu'alors : le destin maritime de la France eu égard à ses territoires littoraux et ultramarins.

Il existe un grand décalage entre les déclarations d'intention et les actes. La mer et les territoires littoraux nous offrent de formidables leviers de croissance durable, mais à condition de se donner les moyens de les actionner en accompagnant efficacement les collectivités concernées. Quelques questions dominent : l'aménagement littoral, la continuité territoriale, le développement portuaire, l'avenir de la Société de Sauvetage en Mer (SNSM), le droit à l'expérimentation sur l'eau...

Les mesures prévues par la loi littoral de 1986, ne sont pas toujours mises en œuvre, au plus près des territoires. Il faut revenir sur les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) dans les régions littorales. Il faut responsabiliser les élus locaux. Il faut revenir sur la desserte des îles métropolitaines dans le cadre de la compétence transport donnée

*aux régions dans ce projet de loi. C'est l'affirmation républicaine de la continuité du territoire. La commission a supprimé un article du projet de loi concernant le développement portuaire. Il faut le rétablir et l'améliorer. La SNSM doit être financièrement sauvée. Elle est absolument indispensable à la sécurisation de nos espaces littoraux »*

❖ **Jean-Léonce Dupont**, sénateur UDI du Calvados.

*« Chacun a en tête le feuilleton compliqué et plein de rebondissements de la réforme territoriale tentée depuis 2012. Quelle effervescence normative ! Nous discutons enfin du « pourquoi faire ». Il était temps. Il faudra aussi discuter du « avec quoi », c'est-à-dire des moyens, et du « avec qui », c'est-à-dire essentiellement des rapports avec l'administration territoriale de l'État. Tout cela n'est vraiment pas de nature à permettre à nos concitoyens de s'y retrouver. La démocratie locale en souffre.*

*Dans votre projet, les dispositions relatives aux départements et aux intercommunalités sont censées évoluer pour s'adapter à un fait régional renforcé. L'exposé des motifs déposé le 18 juin dernier affirme bien qu'il s'agit de préparer la suppression des départements à l'horizon 2020. Cette perspective entraîne dans le texte le transfert des compétences, en non des moindres, des départements vers les régions. Puis, le 5 décembre dernier, Madame Lebranchu devant la commission des lois déclare : « Nous avons un mandat devant nous pour nous poser ensemble la question du devenir des départements ». Pourquoi persistez-vous alors à présenter un texte non remanié qui retire des compétences aux départements ?*

*La question du devenir des départements se pose au regard du principe, lui aussi constitutionnel, de subsidiarité. À quel niveau peut-on le mieux gérer, demain, les compétences en matière de collèges, de transports scolaires ou de routes départementales ?*

*Le renforcement des compétences économiques des régions implique de celles-ci, pour être efficaces dans cette mission capitale, ne soient pas lestées de compétences dont ceux qui les gèrent savent bien qu'elles imposent la proximité et le quotidien.*

*On déplore de même le manque de bon sens du gouvernement pour ce qui concerne les intercommunalités. À peine les nouveaux conseils communautaires installés, il faut rebattre les cartes et construire des communautés de communes à 20 000 habitants, au nom, toujours, de la régionalisation. **Découper pour créer l'illusion du changement, c'est une sorte de manie un peu primaire de ce pouvoir.** Le découpage entre vos mains, c'est trop souvent dévastateur pour nos territoires ! Imaginer des dérogations multiples pour les secteurs à faible densité n'est pas une réponse palliative acceptable. Attendons que la question de l'avenir de l'échelon départemental soit effectivement résolue pour définir un seuil relevé. En milieu rural, un seuil relevé créera nécessairement de l'éloignement, toujours facteur d'exclusion et d'atonie. Laissons les territoires et leurs représentants respirer. Ils savent évoluer plus que vous ne semblez le croire. L'attention qu'ils portent aujourd'hui aux communes nouvelles en est un signe.*

*Travaillons au contraire sur le tissu syndical. Le département peut jouer un rôle majeur dans une réduction intelligente du nombre de syndicats.*

*La commission des lois, dans sa grande sagesse, a déposé sur le texte du gouvernement des amendements qui visent à rendre de la cohérence et une logique à une réforme qui en manque gravement ».*

❖ **Philippe Dallier**, sénateur UMP de Seine-Saint-Denis.

*« Je continue de m'interroger sur le Grand Paris, puisque l'amendement du gouvernement que l'on nous annonce depuis des mois et des mois n'a toujours pas été déposé. Ce reproche ne s'adresse pas à Madame Lebranchu, mais au Premier Ministre qui, manifestement, a quelque peine à*

*trancher le nœud gordien que constitue la métropole du Grand Paris. Est-ce par tactique ou par indécision qu'il a laissé penser aux plus farouches opposants à cette métropole qu'il les avaient non seulement entendus, mais compris ? Trop intégratrice ? Peut-être au goût de certains. Trop compliquée à mettre en œuvre ? Sûrement. Nous devons revenir sur ce texte, en conférant la personnalité juridique aux territoires. Mais ne revenons pas sur une métropole puissante et potentiellement capable de régler deux problèmes majeurs : d'une part, le comblement du fossé qui continue toujours à se creuser entre l'est et l'ouest de ce territoire et, d'autre part, le manque criant de logements.*

*Toute la question est maintenant de savoir si ce cap va être maintenu ou bien si nous allons tout simplement lui tourner le dos. Depuis un an, le gouvernement sait qu'il doit revenir devant le Parlement. Nous devrions le faire à l'occasion du présent projet de loi. Depuis juin dernier, les élus locaux ont été officiellement réunis et on leur a laissé penser qu'ils pouvaient faire la loi en lieu et place du Parlement. On leur a fait croire qu'ils pouvaient voter la loi à notre place et ils ont eu la faiblesse de le croire. Au terme de l'examen de ce texte, soit nous aurons complètement détricoté le travail accompli lors de la loi MAPAM, soit nous aurons un remake de la fameuse journée des dupes. Deux amendements de la gauche et de la droite parisienne ont pour but de retarder une échéance que beaucoup ne veulent pas. **Ces deux amendements ont en commun de créer non pas une métropole, mais plutôt un « super syndicat d'EPCI ».** Les uns proposent « une métropole extra light » où chaque territoire ferait à peu près ce que bon lui semble. Les autres sont un peu plus intégrateurs, mais guère plus. Cette contradiction se retrouve à propos du partage de la fiscalité entre les territoires et la métropole. Ce Grand Paris proposé, à gauche comme à droite ne serait que l'ombre d'une véritable métropole capable de régler ses problèmes les plus importants et de rivaliser avec les autres « villes-monde.*

*Il faut, bien sûr trouver un compromis, tout en conservant l'objectif d'une métropole puissante. Toutes ces évolutions dépendent du gouvernement dont nous attendons de connaître les intentions. Tout le Sénat doit s'intéresser à la question de la métropole du Grand Paris, parce que l'avenir de la « ville-monde », c'est l'avenir de la France ».*

❖ **Marie-Françoise Pérol-Dumont**, sénatrice socialiste de la Haute-Vienne.

*« C'est un objectif louable que de vouloir faire évoluer notre architecture territoriale pour tendre vers une action publique plus lisible, plus efficace, au coût maîtrisé et au plus près des besoins de nos concitoyens. Tel est le sens de cette grande avancée démocratique voulue par la gauche qu'est la décentralisation : définir ce qui doit rester du ressort de l'État et ce qui peut être utilement confié à tel ou tel niveau de territoire, pour une mise en œuvre plus pertinente.*

***Le projet de loi qui nous réunit aujourd'hui est davantage un texte de clarification qu'un nouvel acte de décentralisation.***

*La question de la taille des régions n'est qu'un élément. L'essentiel ce sont les missions et les moyens qui leur sont attribués pour les exercer, ce qui pose **la question fondamentale de leur autonomie fiscale.** Il nous faut des régions stratégiques, chargées de l'attractivité des territoires, de l'économie, de la recherche, de la formation professionnelle, des régions chargées de l'établissement de grands schémas d'avenir, bref, des régions en capacité de jouer leur partition dans l'incontournable compétition européenne et mondiale.*

*Dès lors, la seule question à se poser est la suivante : quel serait le gain en leur transférant des compétences sans incidence sur cette ambition ? Quelle serait la plus-value d'une gestion des collèges au niveau régional ? Le lien collège/lycée, répondront certains. Mais nombre d'enseignants répondront que le lien n'est pas là, mais bien plutôt entre le primaire et le collège, puis entre le lycée et l'université. La réalisation d'économies répondront les autres. Mais l'harmonisation des différents régimes indemnitaires des personnels TOS se fera par le haut. Quand aux voiries départementales, en*

quoi leur gestion conférerait-elle plus de poids aux régions et en quoi seraient-elles mieux entretenues ? Le déneigement des routes départementales de la montagne limousine serait-il plus rapide s'il était coordonné par Bordeaux et non plus par Limoges ? Le coût en serait-il moindre ? Faudrait-il moins d'agents et moins d'argent ? Faudrait-il moins de matériel ? Gérer 4 000 kilomètres de routes départementales haut-viennoises donnera-t-il à la grande région Aquitaine-Poitou-Cgarentes-Limousin une force de frappe supplémentaire ? À l'évidence, la gestion des collèges, des routes départementales et des transports scolaires nécessite une mise en œuvre de proximité qu'assument parfaitement les conseils généraux.

On peut, en revanche, se féliciter de la décision de confirmer les départements comme échelon indispensable des politiques de proximité et de solidarité entre les nouvelles régions et le bloc local, solidarité entre les hommes, leur cœur de métier depuis toujours, mais aussi solidarité entre les territoires. **Pas une commune, pas une communauté de communes ne peut s'équiper sans l'aide du département** qui intervient souvent aux côtés de l'État et parfois de la région, mais qui est souvent leur seul partenaire. Il aurait été judicieux de transférer aux départements la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Cela aurait l'intérêt de supprimer un service en préfecture, un service qui existe aussi dans les départements. Les maires et les présidents de communautés de communes n'auraient plus eu qu'un seul interlocuteur. Mais le soutien des départements au bloc communal n'est pas seulement financier. Face au désengagement de l'État en matière d'ingénierie communale, à partir de 2010, **nombre de départements se sont dotés d'agences techniques, à la disposition des communes et communautés de communes**, pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, parfois à la maîtrise d'œuvre, mais aussi pour des conseils juridiques et de l'assistance informatique.

La notion de « solidarité territoriale » inclut aussi la notion de « service au public » Nombreux sont aujourd'hui les endroits où les seuls services publics restants sont ceux qu'ont mis en place les départements. En Haute-Vienne, par exemple, pas un habitant ne se trouve à plus de quinze minutes d'une maison du département, véritable porte d'entrée sur tous les services départementaux, et bien au-delà (permanences des chambres consulaires, des CAF, de la MSA du pôle emploi...).

Conforter les départements dans ce domaine est donc une nécessité.

Quant aux intercommunalités qui montent et vont naturellement continuer de monter en puissance, vouloir imposer uniformément un seuil minimal de population de 20 000 habitants serait une erreur : ne pas tenir compte de la diversité des situations contribuerait inévitablement à nourrir le sentiment de méfiance développé par ceux qui craignent une perte de substance de la réalité communale. Les élus viennent juste d'absorber les regroupements de 2011 et ils aspirent légitimement à un peu de stabilité pour conduire leurs projets. C'est pourquoi, si un seuil minimum peut être posé comme un but à atteindre, il ne doit pas devenir un impératif auquel les élus devraient se conformer sur l'heure .

Le projet de loi a donc besoin d'être amendé par les Parlementaires ».

❖ **Michel Vaspart**, sénateur UMP des Côtes d'Armor.

« Je veux d'abord dire que ma Bretagne aux contours inchangés regrette profondément que le droit d'option pour les départements n'ait pas connu l'assouplissement que nous étions plusieurs à réclamer.

Cette réforme n'est pas le « big bang » territorial promis par le président Hollande. Cette réforme n'est pas courageuse et décevra nos concitoyens qui appellent des économies, de la simplification, de la rationalisation et même la suppression d'un échelon. Cette réforme déçoit aussi les élus qui attendaient au minimum une clarification des blocs de compétences.

*Une véritable réforme aurait consisté à supprimer un échelon, bien entendu dans la douceur et dans le temps. Chacun prêchant pour son pré-carré, il aurait fallu un certain courage pour trancher. On a décidé de créer de grandes régions tout en préservant certaines régions dans leurs limites actuelles. Le gouvernement n'a alors pas vraiment tranché. Si on avait eu de très grandes régions partout, l'échelon départemental aurait peut-être été conservé pour préserver un lien de proximité. L'improvisation et la confusion ont continué de sévir dans la définition des compétences respectives des collectivités.*

*Une réforme n'est bonne que si elle est juste. En quoi devrait-elle être consensuelle, même si le consensus est toujours préférable ? Il y a bien un consensus chez les Français pour réformer notre millefeuille administratif, pourtant toujours aussi invariablement plus épais. Il y a bien consensus, et il dépasse les clivages, pour ne pas réformer en profondeur. **Le courage a manqué au gouvernement, mais il manque aussi souvent aux élus qui ont bien du mal à se réformer eux-mêmes.** Notre pays est suradministré, mais il est sous-organisé. Nous qui sommes élus, pris individuellement, nous faisons des constats voisins et des analyses proches quand nous sommes en contact avec nos concitoyens. Alors pourquoi sommes nous incapables, collectivement, d'aller jusqu'au bout des réformes tant attendues ? À force de ne pas écouter les citoyens et les élus, à force de n'écouter que les technocrates, qui pourra être étonné de voir monter le populisme et l'extrémisme ? Il y a danger. Il y a urgence.*

*Je regrette profondément que la création du conseiller territorial ait été supprimée, dès l'arrivée du président Hollande, par idéologie. Le conseiller territorial rapprochait sans heurt région et département et organisait la cohérence des politiques publiques de ces deux collectivités. Cette création avait aussi le mérite de diminuer quasiment de moitié les élus territoriaux.*

*Il y a trop de strates, il y a trop d'élus pour la gestion des territoires. C'est une source de blocage des dossiers. La montée en puissance de l'intercommunalité me semble en contradiction avec le maintien de tous les échelons du millefeuille.*

*La réduction du nombre d'élus est aussi une demande récurrente des Français ».*

❖ **Éliane Assassi**, sénatrice communiste de la Seine-Saint-Denis.

*« Alors, donnez l'exemple, partez ! »*

❖ **Michel Vaspert**

*« En décevant les attentes, on inspire le poujadisme chez l'électeur. Les Français sont prêts à des réformes. Nous devons nous aussi, les élus être prêts à toutes les réformes qui sont indispensables, même si elles nous remettent en cause. Un monde bouge autour de nous et il ne nous attend pas ! Les conservatismes et les frilosités sont trop nombreux ».*

❖ **Philippe Kaltenbach**, sénateur socialiste des Hauts-de-Seine.

*« Je parlerai aussi de la métropole de Paris.*

*Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, un unique EPCI se substituera aux 17 intercommunalités existantes et nous pouvons en être fiers. Dotée de compétences et de ressources importantes, cette future métropole aura les moyens de relever le défi de l'aménagement de la zone la plus dense de l'Ile-de-France, notamment en matière de logements.*

*Lors du débat parlementaire, les opposants au projet ont tenté de l'affaiblir et d'en faire une simple fédération d'intercommunalités. En vain. Une majorité transpartisane s'est heureusement dégagée. Philippe Dallier qui est partisan d'une véritable métropole, vient d'en donner la preuve.*



*Le gouvernement, soucieux de demeurer à l'écoute des élus, futurs acteurs de l'institution, a demandé aux membres de la commission de préfiguration de faire des propositions d'évolution, mais bien évidemment sans remettre en cause le principe même de la métropole solidaire. Le gouvernement a raison d'être à l'écoute des élus, lorsqu'ils demandent que les conseils de territoire puissent mieux gérer, au plus près des habitants, les équipements publics et leurs personnels. Il faut aussi les écouter quand ils demandent que le PLU soit élaboré à l'échelle des conseils de territoire et s'intègre dans le cadre d'un SCOT métropolitain suffisamment prescriptif. Toutefois, nous devons impérativement nous garder de franchir la ligne rouge en dotant les conseils de territoire d'un statut de véritable EPCI doté d'un levier fiscal. On se retrouverait alors avec des conseils de territoire qui pourraient voter des taux et lever l'impôt. Au sein de la même métropole coexisteraient alors des territoires aux taux d'imposition et aux richesses très variables. À l'échelle de la métropole de Paris, on ne ferait que maintenir des inégalités qui, aujourd'hui, sont criantes.*

***La région parisienne est la plus riche de France, voire la plus riche d'Europe, mais c'est aussi celle où les inégalités sont les plus grandes, avec des territoires riches jusqu'à l'indécence et des territoires extrêmement pauvres. Ces écarts sont inacceptables. Faire des territoires des EPCI au pouvoir fiscal va à l'encontre de l'idée que nous nous faisons d'une métropole de la solidarité.***

*Transformer les conseils de territoire en EPCI va à l'encontre de la simplification du millefeuille. Nous aurions alors cinq échelons de décision : la commune, les conseils de territoire, le département, la métropole et la région. Ce serait impensable ! Ce serait absurde ! Nous serions la risée de nos concitoyens ».*

❖ **Alain Fouché**, sénateur UMP de la Vienne.

*« Dans ce contexte de remue-ménage, il est une certitude : les conseils départementaux formeront l'indispensable relais entre les futures grandes régions, les communes et les intercommunalités. Le département est représenté par des élus locaux très proches de leur territoire, à l'inverse des élus régionaux qui, pour leur garde majorité, sont des inconnus pour les habitants.*

*C'est pourquoi la commission des lois a profondément modifié ce texte, redonnant ainsi tout son rôle au département. Elle est revenue sur les transferts prévus par le gouvernement. Elle a vidé de sa substance la notion de « chef de file » sur l'économie et sur le tourisme. S'il faut réunir les deux gestions, il aurait été plus sage de confier les lycées aux départements que de confier les collèges aux régions. Le département doit garder la gestion des routes départementales, mais la région doit avoir en charge les anciennes routes nationales dont l'État s'est débarrassé et dont la gestion est exorbitante. Naturellement, les départements ne peuvent pas financer à eux seul l'entretien de ces voies. Il est évident que la compétence tourisme doit être gérée par chaque département. Dans ma région, quel est le lien entre la communication touristique de Saint-Jean-de-Luz et celle de Châtelleraut ! Le tourisme doit relever de l'échelon de proximité. Dans le domaine économique, la proposition de la commission visant à permettre aux régions de contractualiser avec les départements et les collectivités s'agissant des projets économiques locaux me paraît d'une grande sagesse. Les succès du Central Parc du nord de la Vienne ou celui de la technopole du Futuroscope de Poitiers avec 10 000 emplois, n'auraient pas été obtenus s'ils avaient été pilotés depuis Bordeaux. Ils ont été obtenus grâce à la mobilisation constante des élus et des responsables de proximité. De tels succès ne seraient plus envisageables si nous recentralisions.*

*Qui pourrait prendre le relais du département dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'aide et aux communes, et dans celui de la solidarité aux personnes. Les régions n'en veulent pas. L'État n'en a plus les moyens ; puisqu'il se décharge constamment sur les collectivités.*

***Nous voulons une France équilibrée qui tienne compte des territoires et de la ruralité. Nous voulons un pouvoir géré par les élus de terrain, et non par quelques responsables administratifs de***

**plus en plus lointains.** Nous voulons renforcer le département parce que c'est lui qui est le mieux placé pour accompagner les politiques des territoires. L'État ne doit pas passer son temps à imposer des normes, à contrôler, à sanctionner, bref à freiner le développement de notre pays ».

❖ **Jean-Yves Roux**, sénateur socialiste des Alpes-de-Haute-Provence.

« Nos territoires sont riches de leur diversité, ce qui nécessite un projet de réorganisation territoriale précis, mais sans raideur.

Je porte la problématique d'un territoire de montagne, rural, connaissant certes des difficultés, mais plein de vitalité. **Le potentiel des territoires ruraux est réel.** Les femmes et les hommes qui y vivent et y travaillent nous en apportent la preuve tous les jours.

Les Français demandent de nouvelles perspectives pour l'emploi et la croissance, pour un mieux vivre ensemble. Ils ont besoin d'engagements forts. C'est ce que le gouvernement a entrepris avec ce projet de loi.

Nous soutenons le gouvernement dans sa volonté de renforcer les régions et leur rôle en matière de stratégie, d'innovation et de tout ce qui concourt au développement économique.

Cette évolution des régions rend d'autant plus indispensable le renforcement des solidarités de proximité dans un contexte où le risque de délitement du pacte républicain est bien réel. Ces solidarités de proximité s'expriment naturellement au niveau des communes, des intercommunalités et des départements. Je me félicite que le gouvernement, dans un esprit de dialogue, se soit finalement rallié aux arguments de tous ceux qui considèrent que l'échelon départemental, en particulier dans les territoires ruraux, est le niveau le plus efficace pour la mise en œuvre des solidarités humaines et territoriales.

**Il apparaît nécessaire de renforcer le rôle des départements en matière de soutien aux communes.** Il faut donner clairement aux départements une compétence en matière d'assistance technique et en définir plus clairement le contenu, pour l'eau, l'assainissement, les milieux aquatiques, la voirie, l'aménagement et l'habitat. Cette définition est d'autant plus nécessaire que l'État a mis fin à son assistance technique. Conforter le rôle des départements en matière de soutien aux communes suppose aussi le maintien de l'intervention en faveur des projets d'équipement des communes, ce qui permettrait de pérenniser de nombreux dispositifs d'aide créés depuis de très nombreuses années, leur rôle étant essentiel pour **soutenir l'investissement**, et donc l'emploi, en particulier dans le secteur des bâtiments et de travaux publics. Dans cet ordre d'idées, il serait certainement opportun d'envisager le transfert aux départements de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Il y a nécessité de préserver la compétence des départements en matière d'infrastructures routières. Le très grande majorité des routes départementales ne présente aucun caractère stratégique d'importance régionale et relève, en conséquence, d'une gestion de proximité qui a fait largement la preuve de son efficacité. Par contre, les anciennes routes nationales pourraient en effet être transférées aux régions.

Renforcer les possibilités d'action des territoires, leur proposer des outils d'ingénierie et de développement, tout en conservant un échelon de proximité efficace et à l'écoute : tels sont les axes de travail sur lesquels nous allons nous concentrer pour les débats à venir ».

❖ **François Bonhomme**, sénateur UMP du Tarn-et-Garonne.

« Le diagnostic est largement connu et partagé depuis longtemps : empilement des structures, enchevêtrement des compétences, efficacité moindre, incompréhension de l'action publique locale par nos concitoyens. Le projet de loi répond-il à cette situation ?

*Depuis sa présentation en conseil des ministres, les atermoiements et les volte-face n'ont pas manqué, jusqu'à nous donner un peu le tournis. En fait, le malentendu était initial, car cette loi n'est pas une véritable loi de décentralisation ».*

❖ **Marylise Lebranchu.**

*« C'est exact ! »*

❖ **François Bonhomme**

*« Il n'y a pas de transfert de nouvelles compétences de l'État et les transferts de compétences entre niveaux décentralisés n'en font pas pour autant un approfondissement de la décentralisation. Je note que les quatre niveaux de décentralisation demeurent.*

*Face aux visions locales, qui sont par nature fragmentées, face à ceux qui sont rétifs à tout changement, l'État doit avoir un rôle de chef d'orchestre. Lui seul peut penser la décentralisation de manière globale et s'extraire de l'influence des seuls intérêts « localistes ». Cette vision de l'État existe-t-elle ? Je crains que non. Faute de fil directeur, cette réforme n'est qu'une collection d'idées qui s'entrecroisent et s'entrechoquent. J'en veux pour preuve le traitement de la clause de compétence générale d'abord supprimée, puis rétablie, puis de nouveau supprimée... Le gouvernement a procédé à des revirements à contre-temps. Il fait preuve d'un autoritarisme inopportun en imposant une nouvelle carte des régions ou en renonçant brutalement à la suppression des départements. Il a fait la démonstration de son impréparation, s'apercevant un peu tard de l'impasse politique et juridique qui se profilait s'il s'entêtait. Tous ces changements de pied intervenus depuis le mois de mai ont forcément modifié l'architecture globale, laquelle est devenue aujourd'hui une véritable construction byzantine. Que reste-t-il donc de ce projet désarticulé ?*

*La région se voit indiscutablement renforcée. Ce projet tend à promouvoir le niveau régional par la concentration des compétences entre les mains d'acteurs régionaux moins nombreux. En combinant gigantisme et octroi de nouveaux pouvoirs, le gouvernement souhaite créer des « super-régions ». En revanche **aucun pouvoir fiscal ne leur est accordé**, ce qui peut paraître paradoxal.*

*Le fait de relever le seuil des intercommunalités de 5 000 à 20 000 habitants est étonnant. **Multiplier la taille des intercommunalités par quatre est irréaliste**, car ce seuil ne correspond à rien, sinon au fétichisme du chiffre. Ce seuil peut peut-être fonctionner dans les zones urbaines, mais dans les zones rurales il aboutira à **un regroupement artificiel de territoires** souvent trop étendus à cause de leur faiblesse démographique. La géographie des territoires est ici totalement ignorée. La réalité des bassins de vie est véritablement négligée. On s'achemine vers une intercommunalité imposée qui continuera de cohabiter avec une myriade de communes de petite taille.*

*Concernant les économies affichées, on peut douter de la réduction des dépenses publiques, tout au moins les premières années.*

*Pour les départements, chacun se souvient que le projet initial consistait à les supprimer par « évaporation », selon une méthode sournoise. Puis, faisant machine arrière le gouvernement a opté pour la strangulation, alors même que beaucoup de départements sont déjà affaiblis par leur compétence sociale. Cette situation est aggravée par la disette financière que vous imposez aux collectivités locales avec la baisse brutale des dotations.*

*Les cantons binominaux ont été redécoupés à rebours de la carte et de la réalité intercommunales, ce qui accélère et achève le processus de décomposition territoriale.*

*La seule existence des métropoles aboutira à une organisation hétérogène de la carte, du fait de leur taille et de l'ampleur de leurs compétences. Nous aurons, d'un côté, les territoires*

« métropolisés », urbains, disposant d'une organisation plus dynamique, intégrée, dans laquelle les métropoles viendront nécessairement concurrencer les régions, et, de l'autre, des territoires « interstitiels », ruraux, avec une organisation plus classique et nécessairement moins dynamique.

*En conclusion, ce projet de loi laisse une impression d'improvisation et même d'incohérence. Les collectivités vont connaître une forme d'insécurité, inadaptée à un fonctionnement serein.*

*Le gouvernement est peut-être le fossoyeur d'une certaine France des territoires ».*

❖ **Yannick Botrel**, sénateur socialiste des Côtes d'Armor.

*« Le Sénat tout entier est d'accord pour estimer qu'il faut repenser notre organisation territoriale. Le rapport Balladur et plus récemment le rapport Krattinger-Raffarin le soulignent fortement. Le projet de loi du gouvernement va dans ce sens. La commission des lois a joué son rôle pour l'amender. Le groupe socialiste lui-même a formulé des propositions concrètes pour l'améliorer.*

*Nous avons estimé que le chiffre de 20 000 habitants proposé par le gouvernement, comme seuil de population des intercommunalités pouvait être parfois, mais pas toujours, trop élevé. Les sénateurs socialistes ont proposé d'abaisser ce seuil à 15 000 habitants, avec de larges modulations possibles, afin de s'adapter à la réalité des territoires et de laisser une marge de manœuvre aux commissions départementales de la coopération intercommunale. Nous n'avons pas été suivis par la commission des lois qui a fait preuve de dogmatisme en supprimant purement et simplement l'article. **Encore une fois, nos collègues députés passeront par-dessus nos têtes.***

*Je rejoins la volonté exprimée par le gouvernement de rationaliser la carte des syndicats primaires qui ont vocation à l'avenir de rejoindre les EPCI. Cela se produit déjà en Bretagne. Mais il faut maintenir les grands syndicats constitués à l'échelle supra-communautaire ou départementale, exerçant un certain nombre de compétences techniques, dans les domaines de l'eau et de l'énergie en particulier. Les converser est conforme à la prise en compte de la subsidiarité territoriale.*

*Le Sénat ne devrait pas s'enfermer dans une logique réductrice, partisane et in fine improductive. Cel reviendrait à mettre en cause son utilité même ».*

❖ **Jean-Baptiste Lemoyne**, sénateur UMP de l'Yonne.

*« On ne peut séparer ce texte de son contexte.*

*1°) Le création de grandes régions ne va pas sans susciter la crainte légitime d'un éloignement des décisions. **Dans la pensée actuelle prévaut l'idée selon laquelle tout ce qui est grand serait plus efficient.** Ainsi, le texte du gouvernement prévoit de nombreux transferts de compétences du département vers ces super-régions. Vous prévoyez la possibilité de conventionnement entre la région et le département à propos des transports scolaires. Pourquoi faire compliqué lorsque l'on peut faire simple en laissant la compétence à ceux qui la gèrent actuellement et qui la gèrent bien ? La création des grandes régions justifie d'autant plus le maintien de l'échelon départemental. Du coup la commission des lois a effectué un travail très intéressant de mise en cohérence du texte. Il revient aux régions d'assumer la vision stratégique et aux départements d'assurer la proximité, la réactivité, si tant est que l'État consente à dénouer le nœud coulant qui est en train de les asphyxier.*

*2°) Le deuxième élément de contexte est la mise en place au niveau des départements d'un scrutin unique au monde, avec l'élection de deux conseillers, de « deux guichets », pour un même territoire. Il est évident que le binôme ne remplace pas le conseiller territorial qui lui aurait assuré « un guichet unique » pour les administrés, les entreprises, les élus. Vous avez procédé à un gigantesque chambardement des territoires pour diviser le nombre de cantons en deux.*

3°) *Des menaces planent depuis plusieurs années déjà sur la commune. Nous entendons les nombreux cris de détresse des élus, des ruraux en particulier. Par exemple, en matière d'urbanisme, ils craignent d'être tout à fait au bout de la chaîne, avec les SRADDT, les SCOT et les PLU intercommunaux. Les maires se demandent s'ils auront encore une véritable capacité d'action pour bâtir demain. Ces mêmes élus craignent également de devoir retravailler les schémas d'intercommunalité. Alors que l'encre de la réforme de 2010 est à peine sèche, voilà que votre texte prévoit le fameux seuil de 20 000 habitants. **Les élus locaux ne demandent qu'une seule chose : qu'on leur laisse le temps de digérer les précédentes réformes.** Il faut mesurer le chemin d'ores et déjà parcouru depuis la loi Chevènement qui remonte à quinze ans seulement. En quinze ans, le paysage a considérablement évolué. Il faut faire une pause. À force de vider peu à peu les communes de leur substance et de les garroter financièrement, nous devons affronter une crise des vocations. Les syndicats ne méritent pas les critiques que vous leur adressez.*

*Une autre réforme est possible, fondée sur la subsidiarité. Ce principe permet la proximité et la réactivité ; Nous devons renforcer les échelons dans lesquels la confiance des Français est encore la plus forte ».*

❖ **Samia Ghali**, sénatrice socialiste des Bouches-du-Rhône.

*« Mon intervention sera centrée sur la métropole Aix-Marseille-Provence qui est à l'origine de bien de controverses et de bien d'inquiétudes.*

*Dans le tumulte économique, social et moral qui n'épargne pas la représentation politique, les maires ont su préserver une réelle proximité avec leurs administrés. Cette proximité est précieuse. Elle est souvent le dernier lien des citoyens avec la politique. Notre devoir est d'être attentif à ce rouage essentiel de notre République. 113 maires, sur 119 du département des Bouches-du-Rhône se sont opposés à la métropole technocratique qui leur était proposée. La création de la métropole nécessitait progressivité et dialogue avec les élus. Sans moyens à la hauteur des enjeux spécifiques, la métropole ne peut pas être un remède miracle. Il fallait un projet partagé.*

*Nous avons eu raison de résister et nous sommes fiers d'avoir été une force de proposition. Nous recherchons le consensus entre le gouvernement et les élus locaux. Nous espérons que le gouvernement peut encore évoluer.*

*Trois impératifs nous apparaissent. Il s'agirait d'accepter que les PLU soient élaborés « en accord avec les communes ». Il s'agirait d'accompagner la mise en œuvre de la réforme sur la base d'un pacte financier et fiscal. Il s'agirait d'accepter que cette mise en œuvre se fasse de façon progressive, de 2016 à 2020.*

*Les élus, réunis dans une conférence métropolitaine, veulent une métropole de projet et de consensus. Ils n'ont pas encore l'impression d'être entendus par le gouvernement.*

*Une organisation territoriale équilibrée doit être fondée sur trois niveaux dotés chacun d'une personnalité juridique et d'une autonomie de décision : les communes, les EPCI existant jusque en 2020 et les conseils de territoires, après 2020, la métropole ».*

❖ **Michel Bouvard**, sénateur UMP de Savoie.

*« La disparition des départements, prévue initialement, emportait des conséquences insupportables. C'aurait été la fin de deux cents ans d'histoire, la fin de projets portés par les départements, la fin de tout un pan de la décentralisation. Le département est à la fois l'héritier de notre histoire et une collectivité portant la modernité au travers de grands projets d'aménagement. Cela est particulièrement vrai en Savoie.*

*Les départements ont assuré avec succès toutes les compétences que la décentralisation leur a données. Ils ont porté des parcs d'activité. Ils ont porté les investissements dans les énergies nouvelles. Ils ont porté le développement des stations de sports d'hiver. Ils ont porté la solidarité à l'égard des territoires de montagne. Ils ont porté le développement universitaire...*

*Les départements ont-ils fait leur temps ?*

*Nous avons déposé un amendement pour que soit reconnue **une collectivité spécifique réunissant les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie**, afin de conserver un modèle de développement autonome. Nous ne voulons pas d'un SRADDT élaboré lointainement et qui nous imposera ses choix. Nous ne voulons pas d'un document prescriptif au-dessus des SCOT. Nous nous sommes battus depuis quatre ans contre la directive territoriale d'aménagement des Alpes. Qu'en sera-t-il demain de nos compétences en matière de tourisme si la région est « chef de file » ? Comment les deux départements qui portent 80 % du tourisme de la région pourraient voir s'imposer une politique dans ce domaine, sans aucune concertation avec eux ? Les vagues outils de concertation prévus dans le projet de loi ne sont pas suffisants. Nous avons le sentiment de nous battre pour l'ensemble des territoires de montagne. Les outils de concertation existants, les comités de massif, les schémas régionaux de massif, les conventions interrégionales de massifs, tous ces outils n'apparaissent pas dans le texte qui nous est présenté aujourd'hui.*

*Avec l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM) nous luttons contre la superposition des normes et contre la complexification de la vie territoriale. L'égalité suppose **la respiration des territoires**. L'efficacité de l'action et du développement économique a besoin de la même respiration, mais aussi d'une adaptation des textes aux réalités de chaque territoire. **Ce n'est pas avec une France uniforme que nous gagnerons en efficacité**. La France doit savoir gérer ses différences ».*

❖ **Jean-Jacques Lozach**, sénateur socialiste de la Creuse.

*« Le processus législatif et la communication relative à ce projet posent un certain nombre de problèmes.*

*Il y a un an la loi MAPAM rétablissait la clause de compétence générale, laquelle est censée être à nouveau supprimée. La réforme de la carte régionale est intervenue avant la discussion sur les compétences. Le projet vise à transférer des compétences des départements aux régions, alors que ces dernières ne semblent pas les désirer. Le projet ne touche pas les services de l'État dans lesquels un important vivier d'économies est possible.*

*Une nouvelle loi de décentralisation reste donc d'actualité. **L'État doit confier de nouvelles responsabilités aux collectivités locales. L'État ne doit pas conserver tous ses services.***

***Trente ans d'âge de la décentralisation ne sont pas suffisants pour nous soyons traités, nous les élus locaux, en adultes.***

*Ce n'est pas d'abord la compétence générale, mais les « compétences partagées » qui charrient le maquis largement décrié des financements croisés. Il faut revenir à l'idée d'un « guichet unique » après s'être mis d'accord sur les compétences respectives de chacun. Par ailleurs, n'oublions pas que, sans cette clause de compétence générale, certains projets n'auraient pas pu voir le jour.*

*La création de grandes régions est intéressante parce qu'elle est en cohérence avec le fait de leur confier des orientations stratégiques. Mais que viennent faire des compétences de gestion arrachées aux départements ? Ce type de transfert, prévu dans le projet gouvernemental, ne concourt pas à la recherche d'une meilleure efficacité de nos politiques publiques et risque de provoquer un*

*chaos au niveau régional. Quelle est la plus-value visible d'une gestion des collèges du département de la Creuse à Bordeaux ? La continuité entre école et collège est bien plus importante.*

*La solidarité sociale et territoriale, la proximité et la démocratie locale caractérisent le département. La région constitue l'échelon pertinent pour la réflexion prospective, la programmation des grandes infrastructures, la structuration des filières économiques d'excellence ou la promotion de l'innovation technologique. C'est pourquoi les schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, **à valeur prescriptive**, sont les bienvenus. La consultation, dans le cadre des comités territoriaux de l'action publique, permettra à tous de s'exprimer et de discuter sereinement.*

*Sur le volet visant à renforcer l'intercommunalité, je trouve très peu pertinent, en particulier pour les territoires ruraux, le seuil minimal fixé à 20 000 habitants. Je serais beaucoup plus favorable à une modulation du seuil. Un seuil à 15 000 habitants semble plus judicieux, avec des modulations possibles.*

*Membre fondateur des « Nouvelles ruralités » avec l'Allier, le Cher et la Nièvre, nous sommes attachés au rôle que nous concevons pour le département. Le Premier ministre nous a rassurés après nous avoir inquiétés. Je salue cette évolution. Malgré la suppression de la clause de compétence générale, la possibilité sera laissée aux départements, notamment par le biais de l'ingénierie territoriale, de soutenir le bloc communal. Il pourra également co-piloter la modernisation du schéma départemental d'accessibilité des services au public. Le conseil départemental, particulièrement en zone rurale, est une instance de cohérence, de mutualisation, de péréquation, assurant une action publique locale suffisante pour que l'équité entre nos concitoyens et entre nos territoires soit préservée et approfondie.*

*Les nouvelles régions devront appréhender de nouvelles problématiques majeures : les relations entre villes et campagnes, les relations entre métropoles et espaces interstitiels, les relations entre le centre la périphérie, l'équilibre entre les politiques d'infrastructures et les politiques territoriales.*

***Une évolution de la fiscalité locale et des dotations de l'État ne pourra pas être éternellement retardée, tant pour les régions, en raison de leurs nouvelles prérogatives, que pour les départements, aux finances particulièrement malmenées ».***

❖ **Daniel Chasseing**, sénateur UMP de la Corrèze.

*« De nombreux sénateurs sont d'abord des élus locaux, issus de territoires ruraux, confrontés chaque jour, depuis des années, à la réalité du terrain et à la complexité du fameux millefeuille territorial. Le terme millefeuille manifeste d'ailleurs un préjugé à l'égard d'une organisation territoriale jugée désormais inutile, budgétivore, obsolète et comme telle destinée à disparaître au nom d'une présumée « modernité » devenue un prétexte commun, et même facile, justifiant tous les abandons.*

*Le texte de ce projet de loi contient un certain nombre d'ambiguïtés ou d'imprécisions. On ne comprend pas toujours l'esprit de sa substance. Il arrive au terme de revirements et sans effort pédagogique. Il ne dit pas quelles sont les nouvelles compétences que l'État transfère aux collectivités. Il ne dit pas jusqu'où ira l'État dans la mise en œuvre d'une décentralisation toujours annoncée et sans cesse remise à plus tard.*

*En janvier 2014, le Président de la République annonce à Tulle, chez moi, que le département demeurait utile, affirmant : « Je ne suis pas favorable à sa suppression ». Trois mois plus tard, la fin des départements était acté par le gouvernement. Puis, ces derniers jours, fertiles en rebondissements, les départements retrouvaient un certain lustre. Tout le monde peut changer d'avis. Mais on aurait pu*

*demander leur sentiment aux élus territoriaux. Ceux-ci ne sont nullement des mineurs placés sous tutelle pour les affaires locales, mais les acteurs d'une gestion qui représente tout de même 70 % de l'investissement public en France.*

*J'ai toujours défendu le maintien de l'échelon départemental. Il est l'incontournable garant du développement territorial, de la solidarité et de la cohésion sociale. Plus de neuf élus sur dix sont foncièrement favorables à son maintien ! Cette conviction n'est pas fondée sur une nostalgie passéiste, mais sur la constatation des fonctions que le département remplit, et remplit bien si l'État de l'abandonne pas.*

***L'hyper-ruralité, soit 30 % du territoire national est hélas la grande absente de ce texte. Il n'y a jamais eu de politique spécifique du monde rural, contrairement à ce qui existe pour la ville. Je souhaite l'adoption de ce volet spécifique assis sur un pacte national, garanti par l'État. Cela pourrait passer par le SRADDT, élaboré par la région, mais avec une forte implication de l'État. Cela pourrait aussi passer par un « guichet unique » pour l'accueil, l'information, l'expertise, la recherche de financements, la mise en œuvre des projets élaborés par les acteurs du développement local : communes, intercommunalité et même opérateurs privés. La conférence territoriale doit faire en sorte que les régions n'oublie pas les territoires ruraux.***

*Changer l'espace politique français sans tenir compte de l'impérieux besoin d'aménagement du territoire et de développement social et économique ne revient-il pas à mettre la charrue avant les bœufs ?*

*Depuis quelques années nous sommes tous confrontés non seulement à l'effet de ciseaux – des dépenses augmentent, des recettes baissent – mais aussi au coût croissant des normes et des nouvelles charges qui pèsent sur les collectivités, ainsi que la réduction drastique – 25 milliards d'euros en quatre ans – des enveloppes annuelles des concours de l'État aux collectivités. **L'État doit se ressaisir pour permettre l'aménagement de tous les territoires.** C'est la raison pour laquelle les départements doivent continuer d'exister au-delà de 2020.*

*Je souhaite que les communautés de communes ne se voient pas imposer un seuil de 20 000 habitants, mais puissent privilégier une structure de projets, de bassins de vie et de proximité, de services publics et de développement économique partagés.*

*Le bloc communal doit conserver l'ensemble de ses compétences ».*

❖ **Alain Duran**, sénateur socialiste de l'Ariège.

*« Je suis l'élu d'un département de montagne. Il faut tenir compte de la spécificité de ces territoires dans la nouvelle restructuration de la carte intercommunale. Nous sommes convaincus de l'intérêt de la montée en puissance et en taille des regroupements de communes. Un changement de braquet doit nous permettre de mieux répondre aux attentes de nos administrés et de conforter l'attractivité de nos territoires. Je souscris à la décision de la commission des lois d'entériner le statu quo sur les seuils appliqués aux intercommunalités. L'erreur serait de ne considérer que le seuil démographique. **Il faut assurer la prise en compte d'un autre critère lié à l'espace.** L'éloignement est l'une des caractéristiques essentielles de nos territoires de montagne. C'est précisément cet éloignement qui coûte cher. Dès lors que la décision publique et le travail des élus sont à ce point structurés par la géographie, il est indispensable de laisser à ces derniers la faculté d'en tenir compte et de bâtir des intercommunalités qui coïncident avec les bassins de vie.*

*La seule affirmation du principe de l'égalité des territoires, dans ce texte, n'est pas un rempart suffisant, face au creusement, toujours plus profond, de la fracture avec les territoires urbains et plus densément peuplés. Les retards s'accumulent : mobilité, accès aux soins, couverture numérique... Cette situation tend à condamner un grand nombre de territoires à perdre tout attrait,*



*pour les habitants comme pour les entreprises. Elle est renforcée par la faible représentation dont disposent les zones démographiquement faibles.*

*Avec le groupe socialiste, je défendrai un amendement visant à assurer que les SRADDT intègrent un volet d'orientations spécifiques en matière de désenclavement et d'amélioration de services dans les territoires qui sont insuffisamment pourvus.*

*Le caractère prescriptif des schémas doit être utilisé comme un levier majeur pour assurer un juste rééquilibrage de l'action publique en direction de ces territoires. Il doit être utilisé comme un outil efficace de péréquation, en conduisant l'ensemble des parties associées au schéma à prendre leurs responsabilités, tout en laissant la coordination et l'exécution à l'échelon de proximité ».*

❖ **Michel Raison**, sénateur UMP de la Haute-Savoie.

*« Le gouvernement a raison de vouloir réformer la gouvernance de notre pays. Nous déplorons tous la situation : trop de complexité, trop de croisements de compétences entre les collectivités, mais aussi avec l'État.*

*Cependant, le gouvernement par ses revirements successifs dans une confusion et un désordre inégalés jusqu' alors, risque de rater cette réforme décisive.*

*Dans l'exposé des motifs il est précisé à juste titre que le périmètre des régions est né d'un aménagement administratif de 1950 et qu'il est incohérent. Pourtant, on n'a fait que fusionner les incohérences, dans la précipitation et en les aggravant.*

*Il semble que les grands penseurs de notre haute administration parisienne, grâce à leur influence croissante, tentent, par le biais de ce texte, d'exaucer un vieux rêve : supprimer les communes. Les communes font l'objet d'un très fort attachement identitaire. Elles constituent une addition incroyable d'actions bénévoles permanentes. Le peuple ne doute pas de ses élus municipaux. Il sait qu'ils sont compétents pour gérer la proximité. Tout cela représente une richesse extraordinaire pour notre pays. Alors faites confiance aux élus locaux.*

*Je remercie la commission des lois d'être revenue sur le seuil de 20 000 habitants. Il constitue une erreur monumentale. L'agrandissement excessif des communautés est lié à la volonté de supprimer les départements dont elles devraient assurer partiellement le relais. Pensez-vous qu'une communauté de communes de 20 000 habitants ait la force nécessaire pour assurer les solidarités dont le département est actuellement chargé ? Dans un département comme la Haute-Savoie, avec 220000 habitants, le département a déjà du mal à assumer la solidarité qui lui incombe. Des intercommunalités de 20 000 habitants y parviendront encore moins. Laissons les élus locaux faire montre de leur intelligence.*

*Je remercie la commission des lois d'avoir supprimé la compétence obligatoire « tourisme » conférée aux communautés de communes. Le tourisme se développe dans des territoires de destination qui n'ont strictement rien à voir avec le contour des communautés de communes.*

*Je suis contre l'idée que la communauté de communes voit sa DGF majorée si elle accepte de prendre de nouvelles compétences. L'Association des Maires Ruraux est aussi contre. Pour qu'une communauté de communes assume parfaitement sa compétence, il faut que l'ensemble des élus soient convaincus de son bien fondé. Il ne faut pas tenter de les convaincre artificiellement par une carotte financière.*

*Il est dangereux de supprimer systématiquement et de façon drastique les syndicats de communes. Nombreux sont les syndicats de communes qui ont été constitués autour d'une compétence*

*précise et qui rendent, à ce titre, des services considérables. Leur suppression n'entraînera pas des économies significatives ».*

❖ **Delphine Bataille**, sénatrice socialiste du Nord.

*« Ce projet de loi traduit, de la part du gouvernement, la volonté d'introduire plus de cohérence et plus de lisibilité dans notre organisation territoriale, il est vrai complexe. Il s'attache à clarifier les responsabilités des différents niveaux de collectivités, notamment en supprimant la clause de compétence générale et en renforçant les attributions de nos futures grandes régions.*

*En tant qu'élu du Nord, je veux témoigner que la collectivité départementale, intermédiaire entre les grandes régions et les intercommunalités, est un échelon indispensable. Elle est le pivot du développement des territoires ruraux et de la lutte contre les inégalités territoriales. **Il faut veiller à ne pas aboutir à une fracture irréparable, avec, d'un côté, la métropole et ses services et, de l'autre, le reste du territoire, voué à l'oubli.** De nombreux habitants, déjà frappés par le retrait des services publics imposés par la RGPP, se sentent oubliés de la République.*

*Les départements mettent en œuvre, dans la proximité avec les citoyens, un projet partagé de développement avec des objectifs de cohésion sociale et territoriale. Ils doivent continuer à jouer leur rôle incontournable, surtout après le changement de dimension des régions, afin de ne pas éloigner les instances de décisions des citoyens et de ne pas renforcer davantage le sentiment d'abandon.*

*La question de l'égalité républicaine reste majeure dans la nouvelle organisation territoriale qui ne peut ignorer **le fait urbain et la fragilisation concomitante des espaces périphériques et ruraux.** Du temps de sa splendeur, l'État répartissait depuis Paris des moyens sur tout le territoire et ses engagements centraux passaient par les préfetures. Ainsi l'État traduisait une préoccupation égalitaire. Cette situation est révolue et il ne faut pas y revenir. Mais on peut se demander si la décentralisation n'a pas créé des déséquilibres entre régions, entre départements et à l'intérieur même des territoires qui les composent. Les citoyens ont besoin de se sentir traités de manière équitable sur l'ensemble du territoire national. Dans cet esprit, les départements proposent une répartition de leurs engagements plus équitable en direction des territoires ruraux. Bien souvent, l'espace rural ne bénéficie pas des grandes réalisations conduites à l'échelon régional, lesquelles donnent du prestige aux métropoles, et ne voient pas de retombes concrètes des crédits investis.*

*Le texte qui nous est soumis doit afficher un État éclairé plutôt que des féodalités locales.*

*Le sentiment d'iniquité et d'oubli qui est très répandu dans la population rurale, justement ou injustement, contribue à développer des comportements antirépublicains. **Nous ne voulons plus de territoires perdus de la République.** Nous avons besoin, aux côtés d'un État fort, d'une organisation territoriale de coopération et de solidarité qui apporte plus d'efficacité à l'action publique, plus de justice entre les territoires et qui redonne aux acteurs locaux la liberté d'avancer des réponses innovantes, adaptées aux spécificités territoriales ».*

❖ **Didier Marie**, sénateur socialiste de Seine-Maritime.

*« Je me permets de saluer la patience et la sérénité du gouvernement. Tout au long de ce débat nos collègues de la majorité sénatoriale ont dit tout le mal qu'ils pensaient du projet de loi qu'il présente. Ils ont décrit l'apocalypse territoriale : la fin de la proximité, la perte désastreuse de la compétence générale, l'affaiblissement des communes, l'affaiblissement des départements, la mise sous tutelle des collectivités par la région...*

*Mais comment, mes chers collègues, parvenez-vous à faire une telle galipette, vous qui, de 2007 à 2010 avez voté tous les textes qui ont organisé l'asphyxie financière des départements, les transferts insuffisamment compensés, la solidarité nationale oubliée, la suppression de la taxe*

professionnelle, vous qui avez ensuite décidé de créer le conseiller territorial, lequel préfigurait la fusion entre les départements et les régions, vous qui avez voté la suppression de la clause de compétence générale... alors que plusieurs d'entre vous, en non des moindres, parlent de supprimer les départements en les fusionnant avec les régions... De 2007 à 2019 de nombreux présidents de conseil général de la droite et du centre se lamentaient devant les positions du Président de la République de l'époque... Il a bien fallu une majorité pour soutenir le gouvernement Fillon, et vous en étiez !

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde sur le fait qu'une réforme est nécessaire, mais, lorsque le gouvernement prend le taureau par les cornes, plus personne n'est d'accord, car cela bouscule habitudes et positions acquises.

Ce projet de loi est un bon texte Depuis trente ans le mouvement de décentralisation a permis de moderniser notre pays. Même ceux qui y étaient opposés en conviennent. Mais ce mouvement, associé à la montée en puissance de l'intercommunalité, a généré progressivement de la complexité, rendu difficile la lecture de l'action des uns et des autres, quand ils n'étaient pas en concurrence. Nos concitoyens ont été déroutés.

Des collectivités territoriales ont commencé à réagir. Voilà quatre ans que la Haute et la Basse Normandie travaillent étroitement ensemble, anticipant la fusion que la loi leur impose maintenant. Toutes les collectivités infrarégionales ont accepté qu'en matière économique, la région soit le seul décisionnaire. Nous avons développé de nombreuses coopérations. Nous avons démontré par avance que la réforme pouvait fonctionner. Le projet de loi conforte cette démarche et l'étend à l'ensemble du pays. Je m'en félicite. L'action publique devient enfin lisible pour nos concitoyens et pour nos entreprises. Votre projet simplifie l'exercice des compétences de chaque collectivité.

**La principale avancée du texte est sans conteste le fait que la région va atteindre enfin sa maturité.** Le renforcement de son rôle est primordial. Mais je me réjouis aussi de l'évolution du gouvernement sur le rôle du département aujourd'hui confirmé. Les compétences sociales ne doivent pas être toutes et automatiquement transférées aux métropoles, ce serait nier le rôle irremplaçable des agents départementaux, par exemple dans l'approche de la famille ou de la petite enfance, ou du grand âge. Il faut dissocier la question des grandes prestations de celle de la gestion par le travail social de l'aide en faveur des différentes populations spécifiques. Les métropoles doivent pouvoir déléguer aux départements des compétences qui leur sont attribuées, par exemple en matière de développement économique, de logement, d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Je crois à l'intelligence des territoires, à la négociation entre collectivités, au contrat, parce que nous avons déjà expérimenté avec succès tout cela ».

#### ❖ **Bernard Cazeau**, sénateur socialiste de la Dordogne.

« Je salue l'évolution du Premier ministre sur le rôle que devrait conserver le département. La réaffirmation du conseil départemental comme collectivité moteur des solidarités est une sage décision. La force des départements ne réside pas uniquement dans la proximité. Elle tient également à leurs capacités à innover et à créer de l'activité parce qu'ils sont les meilleurs connaisseurs de leur territoire. **Je suis un départementaliste.**

Comme mon prédécesseur, je peux aussi donner bien des exemples d'innovations départementales et de coopérations interdépartementales. Il faut reconnaître le caractère de modernité des départements que deux siècles d'existence pourraient leur enlever.

Notre commission des lois a bien vu **la nécessité de combiner la gestion par les départements et la coordination par les régions au travers de schémas territoriaux.** Les schémas doivent laisser de la souplesse aux collectivités, pour tenir compte de la spécificité et du savoir faire de chacune ».

## Réponses.

❖ **Philippe Bas**, sénateur UMP de la Manche, président de la commission des lois.

*« Au terme de la discussion, je veux évoquer les questions qui ont été le plus souvent formulées.*

*Madame la Ministre, dans vos propos liminaires vous avez fait preuve d'une certaine ouverture, mais de manière très générale. Il faut maintenant être plus précise sur des questions concrètes.*

*Lorsque le Premier ministre a annoncé, en avril dernier, son projet de réforme territoriale, nombre d'entre nous ont ressenti une profonde incompréhension. Il nous paraissait contradictoire de vouloir étendre le périmètre des régions et les doter d'importantes responsabilités stratégiques, tout en les chargeant de nombreuses compétences de gestion, voire de maintenance d'infrastructures. **Dès lors que la question de leurs ressources n'est pas traitée, cela présente le danger de créer des colosses aux pieds d'argile, chaussées de semelles de plomb.** Si l'on transfère aux régions des compétences de gestion qui étaient jusqu'à présent exercées dans la proximité, par les départements, celles-ci risquent de ne pas avoir la souplesse et le dynamisme nécessaires pour faire face aux missions que nous voulons. Notre préoccupation est d'élaborer un dispositif cohérent, avec de grandes régions dynamiques et des institutions chargées des compétences de proximité. De nombreuses hypothèses ont été émises, mais nous n'avons pas trouvé mieux que le département pour assurer ces compétences.*

*Le 28 octobre, le Premier ministre a fait renaître de l'espoir. Il a renoncé officiellement à la suppression des départements. Il s'est montré très ouvert quant à l'hypothèse de confier aux régions des responsabilités accrues dans le domaine de la politique de l'emploi. Il nous a assuré de sa disponibilité pour travailler avec nous sur la question des compétences.*

*Ces espoirs ont malheureusement été suivis par des déceptions. La première concerne le texte relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales, modifiant le calendrier électoral. Nous espérions que l'on tiendrait un peu compte de notre travail. Tel n'a pas été le cas. Plus grande encore fut notre déception de voir le projet de création d'une nouvelle collectivité territoriale d'Alsace balayé d'un revers de manche, alors que le projet était tout à fait précis et consistant, correspondant à une volonté clairement exprimée par les élus alsaciens. La procédure accélérée est une atteinte au bicamérisme. Nous risquons d'adopter des dispositions qui ne soient pas suffisamment mûries dans les deux Assemblées.*

*Madame la ministre par votre discours liminaire, vous avez annoncé des amendements tendant à réduire à néant tout le travail de la commission des lois. Ce travail élaboré par la majorité et par l'opposition a créé les conditions de la recherche du plus large consensus possible. Nous espérions que le gouvernement tiendrait au moins compte du travail réalisé. Ce dépôt d'amendements gouvernementaux choque plus d'un sénateur.*

Trois questions ont dominé nos débats :

**1°) Acceptez-vous ou non de vraies mesures de décentralisation en faveur des régions ?** Si les régions sont compétentes en matière d'économie et de formation professionnelle, elles doivent progressivement se voir confier aussi l'enseignement professionnel. Surtout, il faut, dès maintenant, leur donner **des responsabilités effectives en matière de politique de l'emploi**. Si le chômage avait considérablement diminué au cours des dernières années, la question ne se poserait peut-être pas dans les mêmes termes. Mais pourquoi ne pas essayer de faire confiance aux libertés locales, en vue

*de mener tout ensemble, au niveau régional, une politique énergique de création d'emplois, de reconversion des bassins d'emploi en difficulté et une politique de développement économique ?*

**2\*)** *Acceptez-vous, oui ou non, de soutenir le maintien de l'attribution aux départements des compétences en matière de routes, de collèges, de transports scolaires et de ports ? Si vous ne l'acceptez pas, les régions vont devenir obèses. Les compétences de gestion sont trop lourdes lorsqu'elles ne sont pas exercées au plus près des réalités de terrain. Elles incitent plus à l'immobilisme qu'au dynamisme.*

**3\*)** *Acceptez-vous, oui ou non, de renoncer au seuil de 20 000 habitants pour les intercommunalités et à l'élaboration de nouveaux schémas de coopération intercommunale avant le 31 décembre 2015 ? Le chiffre de population, quel que soit le seuil retenu, ne nous semble plus être un bon critère, même s'il a pu être utile dans une première étape aujourd'hui achevée. Il faut, là où ce n'est pas encore fait, achever l'application des prescriptions de la loi de décembre 2010, sans que nous ayons à intervenir davantage. Les communautés de communes qui viennent à peine d'être créées ne doivent pas être fragilisées, mais, au contraire, consolidées. Par ailleurs, ultérieurement, il faudra trouver des critères qui correspondent davantage aux réalités de vie, notamment dans les zones rurales. Les critères quantitatifs sont aveugles ».*

❖ **André Vallini**, secrétaire d'État auprès de la ministre de la décentralisation.

*« Les débats qui se tiendront au mois de janvier nous permettront d'aborder en profondeur toutes les questions qui ont été soulevées au cours de cette discussion générale.*

*Les projets du gouvernement sont sur la table depuis plusieurs mois, puisqu'ils sont connus depuis le 18 juin dernier. Le Sénat et l'Assemblée Nationale ont disposé du temps nécessaire pour se préparer à leur examen.*

*Vous savez bien que la procédure accélérée était indispensable pour respecter le calendrier électoral, mais elle n'empêchera en aucune façon une deuxième lecture du présent texte.*

*Est-on en présence ou non d'un texte de décentralisation ? Formellement non, puisque l'État ne transfère pas de nouvelles compétences aux collectivités. Mais dans la pratique oui dans la mesure où il permettra l'approfondissement de la décentralisation, sa clarification et l'amélioration de son efficacité.*

*Depuis trente ans, la décentralisation est une réussite. Tout le monde l'a reconnu au cours de cette discussion générale, y compris ceux qui, à l'époque, avaient combattu les lois de décentralisation. Elle a permis de moderniser le pays et de satisfaire aux besoins toujours croissants de nos concitoyens en matière de services publics.*

*Il reste qu'il faut aujourd'hui simplifier le système administratif local, comme tous les orateurs en ont convenu. Au cours des gouvernements et des majorités successifs, nous avons ajouté des organismes et compliqué les procédures, ce qui a abouti à un enchevêtrement de compétences.*

*Notre réforme répond à trois exigences : **une exigence démocratique : la clarté, une exigence économique : la compétitivité, une exigence de service public : la proximité.***

*Afin de clarifier les compétences des différents échelons, nous allons supprimer la clause de compétence générale qui a permis, jusqu'à présent, aux régions, aux départements et aux communes d'agir dans les mêmes domaines de manière redondante, voire concurrente. Désormais, à chaque niveau de collectivités territoriales correspond des compétences précisément définies par la loi. Ces compétences s'ordonneront en blocs homogènes : aux régions le développement économique, aux départements, la solidarité et au bloc communal les services publics de proximité. À côté de ces*

compétences exclusives, il demeurera des compétences partagées, conformément au souhait de beaucoup : le tourisme, la culture et le sport.

Un outil essentiel permettra la coordination des interventions des collectivités territoriales : la conférence territoriale de l'action publique (CTAP), créée par la loi MAPAM. Cette instance constituée dans chaque région permettra d'organiser au mieux l'exercice des compétences par les différents niveaux de collectivités territoriales

En ce qui concerne l'intercommunalité, la question du seuil se pose. Le débat ne fait que commencer. Nous ne sommes pas les seuls à penser que le chiffre de 20 000 habitants correspond la plupart du temps à des bassins de vie, mais est-ce vrai partout ? Alors que, dans certains territoires, ce seuil paraîtra très faible et sera largement dépassé –il l'est d'ailleurs déjà – il sera inatteignable dans d'autres, notamment ruraux ou de montagne. Des dérogations seront donc nécessaires : le gouvernement sera très attentif aux propositions du Sénat visant à fixer les critères.

De nombreux orateurs ont posé la question de l'avenir des départements, face à des régions fortes et à des intercommunalités qui vont, elles-mêmes, monter en puissance. Le gouvernement affirme très clairement que les conseils départementaux élus en mars prochain seront confortés dans leur rôle de garants de la solidarité sociale et territoriale.

De nombreux orateurs ont demandé avec quels moyens financiers les régions pourraient exercer leurs compétences renforcées. **Des transferts de fiscalité seront évidemment nécessaires**, à pression fiscale constante. Le Président de la République a indiqué qu'il n'y aurait pas d'impôts nouveaux. Le Premier ministre a annoncé une réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui sera préparée en liaison avec les Assemblées et le comité des finances locales tout au long de l'année 2015, en vue d'une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour ce qui concerne la politique de l'emploi aussi le débat ne fait que commencer. Tout le monde convient que les régions doivent être davantage associées à une politique de l'emploi qui est une priorité du gouvernement. **L'emploi doit cependant continuer de relever d'une politique nationale** que le gouvernement entend conduire avec toute efficacité requise ».

❖ **Marylise Lebranchu**, ministre de la décentralisation.

« Je réponds d'abord à propos de la métropole du Grand Paris.

J'avais accepté, avec l'assentiment de Jean-Marc Ayrault, de mettre en place une « mission de préfiguration » et d'y intégrer totalement le syndicat mixte d'études de Paris-Métropole. Elle avait pour vocation d'assurer la transition. Seulement, petit à petit, la mission de préfiguration, prise d'un grand enthousiasme, a décidé de réécrire la loi. On a raison d'ouvrir le débat sur le statut des territoires, car la gestion par la métropole des compétences sera complexe, en l'absence d'un statut sui generis. Pour ce qui est d'instaurer une forme de progressivité, je crois qu'un accord est possible. En revanche, nous divergeons en ce qui concerne les strates de fiscalité. À mes yeux, les conseils territoriaux ne devraient pas pouvoir lever l'impôt, car ils seraient de fait et de droit des EPCI. Je ne vois pas comment une commune peut appartenir à deux EPCI : le territoire et la métropole. Je rappelle que le Sénat, de manière largement trans-partisane, a rejeté l'idée de faire de la métropole un syndicat d'EPCI. L'hyper-pauvreté et l'hyper-richeesse se côtoient et la solidarité n'est pas encore au rendez-vous. Les problèmes de logement et de transport, en particulier, sont lourds. Je suis favorable à la coopération entre territoires. Les autres grandes métropoles européennes viennent toutes de se rénover. Soyons donc extrêmement attentifs à notre « capitale-monde » qui doit pouvoir évoluer aussi vite que possible pour garder son rang.

*En ce qui concerne la métropole Aix-Marseille-Provence les mêmes questions se posent s'agissant des territoires et de la progressivité. Aujourd'hui tous les acteurs, de tous bords, réclament une mise en place rapide de la métropole.*

*Il a souvent été dit ce soir qu'il fallait faire confiance aux élus. Je crois en effet que c'est nécessaire.*

*Pourquoi avons-nous déposé des amendements. Lorsqu'un gouvernement dépose un projet de loi, c'est qu'il y croit. Le présent projet de loi, que nous avons déposé en juin, a été réécrit par la commission des lois. Il est normal que le gouvernement dépose des amendements pour exposer quelles étaient ses propositions, dise au Parlement ce qu'il voulait. Le débat s'engagera sur ces bases et chacun arrêtera sa position. Le Premier ministre lui-même a tenu à dire que le gouvernement serait à l'écoute du Sénat.*

*L'attribution aux régions des compétences en matière économique et de formation professionnelle n'a pas été remise en cause. Elle n'est plus à l'ordre du jour pour la plupart d'entre vous, au-delà des appartenances partisans. En revanche en ce qui concerne la politique de l'emploi, nous devons examiner les choses de plus près. Le mariage de l'ANPE et des ASSEDIC au sein du Pôle emploi pose un vrai problème. Faire droit à la demande que vous formulez aujourd'hui reviendrait à la dissoudre en partie. Cette question inquiète l'ensemble des partenaires sociaux, non seulement les syndicats de salariés, mais aussi les syndicats patronaux qui voudraient bien savoir comment seront utilisées les contributions que leurs adhérents versent au titre de la formation professionnelle. La question est posée par le MEDEF et la CGPME. Nous demanderons au ministre du travail si l'on peut avancer sur cette question sans scinder Pôle emploi. Je ne m'engage nullement sur le résultat auquel nous aboutirons, mais nous allons examiner votre amendement avec la plus grande attention. Nous essaierons d'avancer aussi loin que possible dans la direction que le Sénat souhaite, en préservant les structures actuelles ».*

*Pcc. Sélection des textes Georges GONTCHAROFF, 16 février 2015.*